



Certificat sur la réglementation nationale et européenne de la protection des données pour les professionnels

Délégué à la
protection des
données - DPO

INTRODUCTION

La réglementation européenne impose aux organismes publics et privés de nommer un délégué à la protection des données (*Data Protection Officer* - DPO) qui sera l'un des acteurs principaux de la mise en conformité en matière de protection des données.

En effet, depuis le 25 mai 2018, la désignation d'un DPO est obligatoire pour les organismes publics au sein de l'UE et les organismes privés répondant à certains critères. De plus, les instances européennes de protection des données encouragent la désignation d'un DPO en dehors de ces cas obligatoires.

Ce certificat DPO permet d'acquérir une expertise métier sur la protection des données, afin de répondre immédiatement aux besoins des organismes travaillant avec des clients et partenaires européens.

Véritable chef d'orchestre de la compliance, le DPO informe, conseille et veille à la conformité de son organisation, laquelle encoure des risques, en cas de non-conformité, de sanctions administratives pouvant aller jusqu'à 4% du CA mondial ou jusqu'à 20 millions d'euros, ainsi que des actions collectives et/ou de groupe devant les juridictions civiles en Europe.

La protection des données s'inscrit fortement dans l'actualité tunisienne, d'autant plus qu'un projet de loi organique relatif à la protection des données à caractère personnel a été soumis à l'Assemblée Nationale.

Le Certificat vous apportera les compétences nécessaires en matières juridique et informatique afin de faire face au défi de la compliance. En outre, il constituera avec ses participants et intervenants une communauté d'intérêts pour suivre l'évolution de la réglementation et partager les expériences.

OBJECTIFS

- Connaître et comprendre les notions-clés de la réglementation européenne et tunisienne
- Connaître les conditions de licéité du traitement (base légale, transparence, minimisation, sécurité, durées de conservation...)
- Connaître les règles applicables en matière de transfert de données personnelles de l'Union européenne vers des pays tiers, notamment la Tunisie
- Connaître le statut et les missions de l'INPDP et les structures européennes comparables (le CEPD, la CNIL et les autres autorités de contrôle nationales, etc.)
- Connaître les droits des personnes concernées par les traitements de données personnelles
- Connaître les sanctions applicables en cas de non-conformité au RGPD et à la loi tunisienne



COMPETENCES VISEES

- Comprendre en tant que DPO les conséquences opérationnelles de la réglementation pour son organisme
- Gérer la mise en conformité de son organisme à la réglementation en matière de protection des données, en interne (SI, RH, marketing, opérationnel ...) et vis à vis des autorités
- Maîtriser les risques juridiques encourus par l'organisme, son représentant légal et les membres de son personnel



PUBLIC

Juriste d'entreprise, contrôleur interne et gestion des risques, DSI ou RSSI, responsable conformité, direction qualité, professions réglementées, audit interne, personnes en reconversion professionnelle

PROGRAMME

Cette formation en 12 jours, pluridisciplinaire, permet aux acteurs de la compliance (DPO, référent Data, DSI, RSSI, juriste, avocat...) d'acquérir les bases juridiques, les compétences techniques et les méthodes organisationnelles afin de pleinement assumer leurs missions RGPD au sein de leur organisme.

La formation a notamment été conçue afin de prendre en compte le référentiel de la CNIL en matière de certification des compétences du délégué à la protection des données, dans sa version issue de la délibération n° 2018-318 du 20 septembre 2018.

En plus des enseignements à la fois pratiques et théoriques, nos formateurs (avocats, consultants et ingénieurs) vous partageront également tout au long de cette formation leur expérience en matière de diagnostic de la conformité et suivi des préconisations du DPO, que ce soit avec nos clients entreprises privées, structures publiques ou acteurs associatifs.

SESSION 1

Les fondamentaux du RGPD

Objectifs pédagogiques : Sensibilisation aux concepts de base de la protection des données et aux exigences et enjeux du RGPD

1. Les fondamentaux de la réglementation européenne et tunisienne
2. Les concept clés du RGPD (« accountability », « privacy by design », bases légales, données sensibles, principes de transparence, minimisation, exactitude etc.)
3. Les droits des personnes concernées (accès, effacement, portabilité etc.)
4. Panorama des sanctions et contentieux

Ateliers pratiques : Quiz d'évaluation des connaissances, cas d'étude sur une demande d'accès

SESSION 2

La mise en conformité : les essentiels

Objectifs pédagogiques : Appréhender les démarches essentielles de la mise en conformité de votre organisme

1. L'audit data et la cartographie : méthodologie
2. Le registre des traitements RT et ST : comment les établir, quel contenu, comment le tenir à jour en dynamique
3. L'analyse d'impact : quand, comment, quels outils ?
4. Désignation du pilote de la conformité : le DPO, son statut et missions

Ateliers pratiques : Établir le plan d'actions, élaborer le registre des traitements, définir les durées de conservation

SESSION 3

La documentation de l'accountability

Objectifs pédagogiques : Apprendre à mettre en place la documentation juridique requise pour la mise en conformité

1. Les relations internes : processus RH et suivi, contrats de travail, charte informatique, sensibilisation des salariés
2. Les relations de sous-traitance et de cotraitance : savoir identifier les sous-traitants (informatique, paie, hébergement, etc.) et adapter les contrats
3. Les relations externes et l'information des personnes concernées : mettre à jour son site internet (politique de confidentialité, formulaire de contact, bandeau cookies), adapter ses CGU

Ateliers pratiques : Collecter un « opt-in » marketing, envoyer sa newsletter en conformité, rédiger sa politique en ligne, adapter un contrat avec un fournisseur SaaS

Objectifs pédagogiques : Savoir identifier un transfert vers un pays tiers, connaître la réglementation encadrant un tel transfert

1. Les notions de base : transfert transfrontalier, pays tiers, régime d'adéquation (y compris le « Privacy Shield » pour les Etats-Unis), garanties appropriées (BCR, clauses contractuelles types), dérogations, etc.
2. Comment identifier un transfert hors UE et comment déterminer l'instrument juridique approprié
3. Les autorités de contrôle européennes, notion de « traitement transfrontalier » au sein de l'UE et la désignation d'une autorité de contrôle chef de file (système de « Guichet unique »)

Ateliers pratiques : Établir le plan d'actions, élaborer le registre des traitements, définir les durées de conservation

Objectifs pédagogiques : Comprendre les challenges informatiques de la mise en conformité et appréhender les notions de gouvernance de la data

1. Organiser la gouvernance de la data : Comprendre le système d'Information (SI) de votre organisme
2. Cartographier les traitements de données dans vos SI : Revue des outils informatiques (logiciels, plateformes, applications)
3. La cybersécurité des données : Protéger les données personnelles, bonnes pratiques (pseudonymisation, chiffrement, minimisation des traitements), la gestion des accès, les outils (livret de sécurité), gérer l'humain (la formation des salariés)
4. Les atteintes aux données et la gestion de crise : techniques du cybercrime (phishing, spoofing, DDoS, arnaque au président, etc.), identification et correction des failles de sécurité, les notifications auprès des autorités et des personnes concernées

Ateliers pratiques : Les serious games : Comment gérer une violation des systèmes, démonstration : L'arnaque au président / Phishing

Objectifs pédagogiques : Encadrer la mission du DPO en tant qu'acteur de la conformité

1. Rôle et missions du DPO : fiche de poste, lettre de mission et éthique, bilan annuel
2. Gérer les échanges avec l'autorité de contrôle et les personnes concernées
3. Revue de la documentation clé (registre, mentions d'information, formulaires de consentement, contrats sous-traitants, transferts, etc.)
4. L'accountability : tracer les mesures de conformité (outils de suivi, bilan annuel, etc.)
5. Rappel des fondamentaux de la législation tunisienne

Ateliers pratiques : Suivi des connaissances acquises par rapport aux 17 exigences du référentiel DPO de la CNIL, cas d'études autour de ces exigences, FAQ

Responsables pédagogiques



France Charruyer
Avocat Associé
Directeur du pôle Data
Altij Avocats
Responsable pédagogique
du certificat DPO
Paris-Dauphine /International

Intervenants pressentis



Module 1:
Aurélie Banck
Avocat Directeur du département
Conformité RGPD Banque et Assurance,
Lexing Alain Bensoussan Avocats



Module 2:
Marine Broglie
CEO & Data Privacy Expert
DPO Consulting



Module 3:
Sonia Cissé
Avocat à la cour
Managing Associate, Linklaters
Paris



Module 4:
Nicholas Cullen
Avocat au barreau de
Toulouse - Solicitor of England
and Wales
Altij Avocats



Module 5:
Frédéric Ollivier
Ingénieur informaticien
Docteur en informatique
Totem Numérique et legaltech
Quid.IA



Module 6:
France Charruyer
Avocat Associé
Directeur du pôle Data
Altij Avocats
Responsable pédagogique
du certificat DPO Paris-Dauphine

Organisation

Durée

12 jours - répartis en 6 sessions de 2 jours

Lieu

Université Paris-Dauphine I Tunis
20 Rue Baudelaire El Omrane 1005

TARIF

Le tarif de la formation est de
2650 Euros HT

Plus d'informations

www.tunis.dauphine.fr

- Calendrier de la formation
- Dossier de candidature

Responsables

Jean-Luc Sauron

Directeur Certification DPO
Université Paris-Dauphine I Tunis

France Charruyer

Responsable pédagogique Certification DPO
Université Paris-Dauphine/International

Contact

Takwa Rezgui

Tél : +216 98 134 899 / +216-71-957-857

takwa.rezgui@dauphine.tn

Dauphine | PSL 
TUNIS

FORMATION CONTINUE

Retrouvez-nous aussi sur le site de Dauphine I Tunis
<http://www.tunis.dauphine.fr/>

Executive Education